



# AUDIT / CONSEIL / ACCOMPAGNEMENT

Document unique «DUERP et PAPRIACT»

Depuis plus de 20 ans, **le Document Unique est l'élément inévitable en matière de prévention des risques professionnels.** La loi du 2 août 2021 vient renforcer les obligations réglementaires visant l'élaboration, le suivi et la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et de son Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail.

Eurofeu réalise l'audit d'analyse et d'évaluation des risques dans votre ou vos établissements et se charge de la rédaction et mise à jour de votre DUERP et de son PAPRIACT.

## LE + EUROFEU

Vous souhaitez prendre le temps de réaliser en totale autonomie toute la démarche d'évaluation des risques et de rédaction de ces documents obligatoires, Eurofeu vous accompagne et vous forme pour acquérir la pleine compétence et l'autonomie de cette démarche.

## ORGANISATION

- Audit du Document Unique : les durées seront déterminées après analyse du besoin, en fonction de la taille de l'entreprise et de ses établissements.
- Formation à la rédaction du Document Unique : 1 session de 3 jours, répartie sur 1 mois et demi

DOCUMENT UNIQUE «DUERP ET PAPRIACT»	
Audit et réalisation	Formation à la rédaction
A034842	A034843

## Prestation : Formation

